

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRESSERVE

SEANCE DU 18 JUILLET 2019

Etaient présents le maire et les conseillers municipaux (12) :

Jean-Claude LOISEAU, Philippe BUGNARD, Éric COURSON, Pierre COURVOISIER, Denise HAGHIGHI MOGHANJOGHI, Nicole HAUGUEL, Éric HEUER, Bernard LIAUDON, Annie MOULIN, Danielle WARIN, Jean-Michel XAMBO, Marie-Thérèse ZECCHINI

Conseillers excusés ayant donné procuration (5) :

Dominique CALLOUD → pouvoir à Philippe BUGNARD
Alain COUTURIER → pouvoir à Éric COURSON
Valérie DURBIANO → pouvoir à Annie MOULIN
Daniel STALIN → pouvoir à Jean-Claude LOISEAU
Gérard VIAND-PORRAZ → pouvoir à Pierre COURVOISIER

Conseillers absents (5) Fatiha DAOUI, Véronique MICHARD, Sophie DE SAINT-LÉGER, Florence PHILIPPE, Thierry PRANDINI

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire, Jean-Claude LOISEAU.

Après avoir donné lecture des pouvoirs reçus pour la présente séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à la présentation des points inscrits à l'ordre du jour.

Madame Marie-Thérèse ZECCHINI est désignée comme secrétaire de séance.

I – FINANCES : Fonds de concours/ Aide financière de Grand Lac et signature d'une convention d'attribution de fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonds de concours instauré par Grand Lac pour aider certains projets de ses communes membres.

L'objectif de ce fonds de concours est de favoriser prioritairement la réalisation de projets communaux qui pourraient traduire la volonté de développer des installations à vocation intercommunale ou répondant prioritairement à des problématiques dont Grand Lac est promoteur, notamment sur la question de la transition énergétique, le développement des mobilités douces, ou les travaux d'accessibilité. Les autres projets pourront être étudiés.

Monsieur le maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en séance du 20 juin 2019, sollicitant Grand Lac pour l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux de rénovation de la salle des expositions.

Le montant total de l'opération représente 17 201,27 euros HT. Le montant restant à charge de la commune avant le financement de Grand Lac est de 17 201,27 euros.

La commission des finances de Grand Lac du 24 juin 2019 a validé l'éligibilité du projet et donné son accord pour un financement du projet à hauteur de 8 600 euros.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à percevoir ce fonds de concours, et de signer avec Grand Lac une convention – telle que figurant en annexe - définissant les conditions de versement du fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** d'accepter de Grand Lac une aide financière au titre du fonds de concours 2019-2020, à hauteur de 50 % comme le permet le règlement lié à ce fonds, la commune de Tresserve ne bénéficiant d'aucune autre aide financière ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal à percevoir cette aide dont le montant est établi à 8 600 euros ;
- ⇒ **DONNE** à Monsieur le Maire, ou à son représentant légal, tous pouvoirs pour signer avec Grand Lac la convention définissant les modalités de versement de ce fonds de concours.

II – PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste en Contrat à durée déterminée (1 an) 7h hebdomadaires, à compter du 1^{er}/08/2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les missions régulièrement confiées à un agent technique d'une commune voisine, intervenant à titre accessoire et dans le cadre de vacations, pour des travaux d'entretien du cimetière communal.

Cet agent a fait valoir ses droits à la retraite de sa commune d'origine, à l'issue d'une carrière longue. Néanmoins, au vu des besoins de la commune de Tresserve, et conformément à l'accord de cet agent, il pourrait continuer à apporter à la commune de TRESSERVE sa connaissance du terrain et son expertise pour réaliser des travaux d'entretien du cimetière.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de créer un poste en contrat à durée déterminée à raison de 7 heures hebdomadaires, sur la base de l'indice brut 479 (indice majoré 416) de la FPT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de créer à compter du 1^{er} août 2019, un poste en contrat à durée déterminée à raison de 7h hebdomadaires, sur la base de l'indice brut 479 (indice majoré 416) de la FPT
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

III - FINANCES : Avenant n° 2 au marché public à procédure adaptée du Giratoire de la Croix

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°2017/09/05 du 21/09/2017 et n° 201802/05 du 15/02/2018 relatives au choix d'aménager le giratoire de la Croix à l'intersection des chemins de Belledonne et de la Laitière, ainsi qu'à l'attribution du

marché de à procédure adaptée pour ces travaux d'aménagement, pour un montant initial fixé à 423 940,40 € HT (508 728,48 € TTC).

Il rappelle qu'en séance du 21 juin 2018, l'assemblée délibérante avait validé un avenant n°1 au marché, valant transfert partiel au bénéfice du SDES (syndicat Départemental d'Energie de la Savoie), en particulier des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité BT et de réseaux secs.

A l'issue de cet avenant n°1, le montant du marché est passé à 306 460,40 € HT.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'aménagement du giratoire de la Croix arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire expose aux Conseillers municipaux la nécessité d'approuver un avenant n°2 prenant en compte l'ensemble des sujétions techniques survenues en cours d'exécution des travaux et portant notamment sur les travaux de terrassement et de surface ainsi que sur les travaux de réseau d'assainissement en eaux pluviales.

Il fait part du rapport de présentation réalisé par le responsable des services techniques de la commune, détaillant les prestations supplémentaires intervenues, et assorti d'un bordereau supplémentaire n°1 définissant les prix nouveaux établis en application de l'article 14 du cahier des clauses administratives générales.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°2 :

Entreprise	Montant initial pour mémoire	Montant après Avenant n°1 (transfert partiel au SDES)	Avenant n°2	Nouveau montant	Variation
Groupement PL FAVIER/BLONDET TP	423 940,40	306 460,40	+ 60 098,56	366 558,96	+ 19,61 %
T.V.A. 20,00 %	84 788,08	61 292,08	+ 12 019,71	73 311,79	
TOTAUX T.T.C.	508 728,48	367 752,48	+ 72 118,27	439 870,75	

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux à procédure adaptée pour l'aménagement du giratoire de la Croix comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché à procédure adaptée n° 2018-01 relatif à l'aménagement du giratoire de la Croix tel que détaillé ci-dessus et dans le rapport de présentation joint en annexe, pour un montant HT de 60 098,56 € (72 118,27 € TTC) ;
- ⇒ **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours ;
- ⇒ **DONNE** à Monsieur le Maire, ou à son représentant légal, tous pouvoirs pour signer toutes les pièces liées à ce dossier.

IV – SDES : Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication sous trottoirs chemin de Belledonne : autorisation au SDES à réaliser les travaux et signature d'une convention de mandat valant convention financière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération est située **Chemin de Belledonne réseau BT (600 ml)**.

Monsieur le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Monsieur le Maire souhaite également que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant une entreprise, sélectionnées dans le cadre d'une consultation de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à **210 350,89 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **167 145,59 € nets €** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

De plus, les travaux d'éclairage public visant à la performance de ce patrimoine sont générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), aussi le Maire propose au conseil municipal que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;
- ⇒ **ACCEPTTE** de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ;

V – QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations à venir
- Rapport sur PLUi : suite aux permanences du commissaire enquêteur, seules 2 demandes portant sur des modifications mineures ont abouti
- Tempête du 01/07 : gros travail de déblaiement et de nettoyage effectué. La balayeuse passera pour finaliser ce travail
De nombreux bâtiments, y compris communaux ont été endommagés : gare : cheminée passée à travers le toit, Roseraie, Mairie, Age d'Or, Salle Expo, cure,...
- Fête de la Colline/ Feux d'artifice du 20 juillet : soutien apporté par les élus et le personnel communal, ainsi que l'apport d'expertise de Mr Christian Hauguel pour cette version confiée au Comité des Fêtes ; Un bilan sera fait à l'issue de la manifestation
- Surveillance payée au Lido : a servi puisqu'un sauveteur a sauvé de la noyade un bébé de 17 mois qui avait échappé à la vigilance de ses parents
- ATSEM = demande de mise en disponibilité à compter de la rentrée. Remplacement en cours
- Réunion qualité de Vie : l'architecte a présenté des esquisses du projet parking/parc mairie
- Bilan chicane La Laitière : étudier la possibilité d'une chicane en S (prendre en compte la problématique du stockage des véhicules) + passage sur le côté pour protéger les vélos

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h15

A Tresserve, le 19 juillet 2019

Le Maire,
Jean-Claude LOISEAU

